



Synthèse

Rapport d'enquête sur l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes déficients visuels

À la demande de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, le Laboratoire d'Économie de l'Université d'Orléans a mené une étude visant à s'interroger sur le processus d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes déficients visuels âgés de 14 à 26 ans sur l'ensemble du territoire français. 88 jeunes et 49 parents ont ainsi été interrogés et près de 20 entretiens semi-directifs menés, entre septembre 2015 et juin 2016.

Le rapport d'enquête qui en résulte a été rédigé en décembre 2016 par Monsieur Bruno Gendron, Maître de Conférences en Sciences Économiques à l'Université d'Orléans.

Quels enseignements ?

Tout comme la population générale, les personnes déficientes visuelles sont confrontées à des difficultés dans l'accès au marché du travail. Mais pour elles se surajoutent des difficultés supplémentaires qui les positionnent en fort décalage avec les exigences actuelles du marché du travail : difficultés liées à leur handicap, au manque de diversité des formations suivies, au faible niveau de formation tant initiale que professionnelle. Il est à préciser que la plupart des jeunes déficients visuels interrogés restent sur des niveaux de formation inférieurs au baccalauréat alors que le niveau moyen exigé par les entreprises se situe aujourd'hui davantage à bac + 3.

L'étude met en évidence une méconnaissance des professionnels ou acteurs de l'orientation, à l'exception des services spécialisés, par le peu de prises en compte des potentiels et des compétences réelles des jeunes déficients visuels, par les présupposés d'accessibilité de certaines formations au regard du handicap visuel. L'inaccessibilité des outils et dispositifs d'orientation notamment numériques est un frein majeur dans l'accès à l'information et à la connaissance des métiers ou des dispositifs d'appui ou d'aides proposés par l'Etat ou les conseils régionaux.

Il est à noter que l'éventail des choix proposés dans le milieu adapté est souvent moindre que celui proposé lorsque les élèves et les jeunes sont inclus en milieu ordinaire. Cette étude met ainsi en évidence la nécessité d'améliorer le processus d'orientation et notamment l'accès à l'information et à des conseils de qualité.

Les parents se sentent peu accompagnés dans le processus d'orientation de leur enfant. S'ils valident et soutiennent le plus souvent le choix de leur enfant, ils estiment que les démarches à accomplir sont trop complexes. L'enfant, lorsqu'il a fait son choix, le mène jusqu'au bout. Il y a donc nécessité d'accompagner le processus d'orientation des jeunes déficients visuels à l'instar des démarches d'emploi accompagné qui se mettent en place aujourd'hui.



Quelles préconisations ?

La Fédération des Aveugles de France, avec son réseau de 47 associations membres et ses équipes de plus de 400 professionnels, encouragent et ont la volonté d'accompagner la mise en œuvre des préconisations suivantes :

1) Accompagner

- les services d'orientation de droit commun pour mieux prendre en compte les problématiques spécifiques des jeunes déficients visuels,
- les professionnels pour leur permettre d'avoir à la fois des compétences autour de l'insertion professionnelle en général et sur la déficience visuelle en particulier,
- les jeunes dans l'autodétermination et la motivation concernant leur future vie professionnelle, et leur apporter un soutien pour faire face aux difficultés et dépasser les obstacles.
- les jeunes et leurs parents dans l'accès à l'information, dans la connaissance et la réalisation des démarches à mener.

2) Mettre en perspective le projet de vie du jeune et de sa famille et ses possibilités réelles d'orientation, en lien avec ses compétences, ses appétences mais aussi la prise en compte de sa déficience visuelle et des possibilités de compensation/d'aménagement et d'accueil sur le marché du travail.

3) Favoriser l'immersion en entreprise par des stages, par la formation en alternance en accompagnant le jeune mais également l'entreprise dans la compréhension de la déficience et l'adaptation des outils utilisés par l'entreprise afin qu'ils soient accessibles.

4) Contribuer à la modification progressive des stéréotypes négatifs liés à la déficience visuelle ; il s'agit de mettre en évidence les capacités, potentialités et les compétences des jeunes.

5) Donner les moyens aux associations et aux acteurs de l'insertion d'accompagner les personnes déficientes visuelles dans leur accès à l'autonomie, la formation et l'emploi

Fédération des Aveugles et Amblyopes de France

6, rue Gager-Gabillot

75015 PARIS

Tél. : 01.44.42.91.91 – Fax : 01.44.42.91.92

www.aveuglesdefrance.org